



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 77930

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie à l'heure où la Cour des comptes vient d'établir un prérapport critiquant sévèrement la gestion de la caisse centrale d'activités sociales (CCAS) d'EDF-GDF, afin que ce dernier lui communique quel est l'état actuel et les perspectives de l'information judiciaire ouverte en février 2004 pour « abus de confiance, escroquerie, faux et usage de faux ». Un premier bilan serait apprécié.

Texte de la réponse

Le rapport de la Cour des comptes relatif à la gestion de la Caisse centrale d'activités sociales (CCAS) des industries électriques et gazières se présente sous la forme de seize relevés de constatations provisoires auxquels, pour les points qui les concernent, les services du ministre délégué à l'industrie ont répondu dans les délais accordés par la Cour des comptes. Ces documents ainsi que les réponses apportées par les administrations, les entreprises et les organismes concernés présentent, à ce stade de la procédure, un caractère confidentiel. La Cour des comptes procédera ensuite en principe à une audition des partenaires intéressés, ce qui devrait aboutir de sa part à un rapport définitif qui permettra d'apprécier plus complètement la situation. En ce qui concerne l'instruction judiciaire en cours pour des faits présumés pour « abus de confiance, escroquerie, faux et usage de faux », seules les autorités judiciaires sont en droit de s'exprimer.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77930

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10454

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12104